VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE,

Propriétés de Beaucoup de valeur dans le Troisième District.

Wm. Metz et als vs W. J. Metz et als,

No 52,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1897, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes sur une première ligne de la plus près de la rue Hôpital, puis, 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et rétrécissant d'autant ledit lot de terre et 97 pieds 9 pouces 6 lignes sur la seconde profondeur et 119 pieds 9 pouces 3 lignes aussi de profondeur sur le côté vers la rue Ursulines et 29 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'une résidence de deux étages, retirée dans rue avec deux chambres à chaque étages, cave, lieux d'aisance, hangar etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a avec un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; les acquéreurs devront faire assurer la propriété et transférer la police aux porteurs des billets; les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles, honoraires d'avocat en cas de poursuites, etc. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère avec les encanteurs pour lier la vente; les taxes de l'année 1897 seront remandées par les acquéreurs en sus du prix de la vente.

Actes de vente pardevant Fd. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

1131 rue Dauphine, entre

Ursulines et Hôpital.

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1897, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes sur une première ligne de la plus près de la rue Hôpital, puis, 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et rétrécissant d'autant ledit lot de terre et 97 pieds 9 pouces 6 lignes sur la seconde profondeur et 119 pieds 9 pouces 3 lignes aussi de profondeur sur le côté vers la rue Ursulines et 29 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'une résidence double à un étage, avec quatre chambres, une bâtisse dans le fond avec trois chambres, et terne, lieux d'aisance, etc. Connue par le No municipal 1131 rue Dauphine.

6e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, désigné par le No 6 et sur un plan fait par N. Ritheux, ve ce, le 27 janvier 1837, déposé dans le Bureau de Grunsud, anciennement notaire de cette ville, borné par les avenues St Roch et Lafayette et les rues Royale et Dauphine, mesurant 32 pieds de face sur l'avenue St Roch par 74 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double avec mansarde ayant 8 chambres, lieux d'aisance, c terne, etc., connue par le No municipal 725 avenue St Roch.

7e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc situé dans le 3e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine mesurant 34 pieds de face à la rue Marigny par 69 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde contenant six chambres, bâtisse dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, les 5 0/0 d honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en sus et en plus de l'enchère et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

Ursulines et Hôpital.

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1897, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes sur une première ligne de la plus près de la rue Hôpital, puis, 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et rétrécissant d'autant ledit lot de terre et 97 pieds 9 pouces 6 lignes sur la seconde profondeur et 119 pieds 9 pouces 3 lignes aussi de profondeur sur le côté vers la rue Ursulines et 29 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'une résidence double à un étage, avec quatre chambres, une bâtisse dans le fond avec trois chambres, et terne, lieux d'aisance, etc. Connue par le No municipal 1131 rue Dauphine.

6e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, désigné par le No 6 et sur un plan fait par N. Ritheux, ve ce, le 27 janvier 1837, déposé dans le Bureau de Grunsud, anciennement notaire de cette ville, borné par les avenues St Roch et Lafayette et les rues Royale et Dauphine, mesurant 32 pieds de face sur l'avenue St Roch par 74 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double avec mansarde ayant 8 chambres, lieux d'aisance, c terne, etc., connue par le No municipal 725 avenue St Roch.

7e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc situé dans le 3e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine mesurant 34 pieds de face à la rue Marigny par 69 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde contenant six chambres, bâtisse dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, les 5 0/0 d honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en sus et en plus de l'enchère et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

1131 rue Dauphine, entre

Ursulines et Hôpital.

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1897, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes sur une première ligne de la plus près de la rue Hôpital, puis, 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et rétrécissant d'autant ledit lot de terre et 97 pieds 9 pouces 6 lignes sur la seconde profondeur et 119 pieds 9 pouces 3 lignes aussi de profondeur sur le côté vers la rue Ursulines et 29 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'une résidence double à un étage, avec quatre chambres, une bâtisse dans le fond avec trois chambres, et terne, lieux d'aisance, etc. Connue par le No municipal 1131 rue Dauphine.

6e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, désigné par le No 6 et sur un plan fait par N. Ritheux, ve ce, le 27 janvier 1837, déposé dans le Bureau de Grunsud, anciennement notaire de cette ville, borné par les avenues St Roch et Lafayette et les rues Royale et Dauphine, mesurant 32 pieds de face sur l'avenue St Roch par 74 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double avec mansarde ayant 8 chambres, lieux d'aisance, c terne, etc., connue par le No municipal 725 avenue St Roch.

7e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc situé dans le 3e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine mesurant 34 pieds de face à la rue Marigny par 69 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, les 5 0/0 d honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en sus et en plus de l'enchère et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

1131 rue Dauphine, entre

Ursulines et Hôpital.

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1897, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes sur une première ligne de la plus près de la rue Hôpital, puis, 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et rétrécissant d'autant ledit lot de terre et 97 pieds 9 pouces 6 lignes sur la seconde profondeur et 119 pieds 9 pouces 3 lignes aussi de profondeur sur le côté vers la rue Ursulines et 29 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'une résidence double à un étage, avec quatre chambres, une bâtisse dans le fond avec trois chambres, et terne, lieux d'aisance, etc. Connue par le No municipal 1131 rue Dauphine.

6e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, désigné par le No 6 et sur un plan fait par N. Ritheux, ve ce, le 27 janvier 1837, déposé dans le Bureau de Grunsud, anciennement notaire de cette ville, borné par les avenues St Roch et Lafayette et les rues Royale et Dauphine, mesurant 32 pieds de face sur l'avenue St Roch par 74 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double avec mansarde ayant 8 chambres, lieux d'aisance, c terne, etc., connue par le No municipal 725 avenue St Roch.

7e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc situé dans le 3e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine mesurant 34 pieds de face à la rue Marigny par 69 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, les 5 0/0 d honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en sus et en plus de l'enchère et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ursulines et Hôpital.

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 mars 1897 et signé le 25 mars 1897, dans l'affaire ci-dessous intitulée les propriétés de valeur ci-dessous décrites à savoir :

1e Un certain lot de terre, situé dans le 2me district de cette ville, désigné par le No un dans l'Ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Royale et Dauphine, d'après le plan de E. Surgi, ingénieur, le 3 juin 1847, déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire, en cette ville, mesurant en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny, sur 90 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée, et l'étage supérieur arrangé pour résidence, grande véranda, bâtisse à deux étages dans le fond, ayant quatre chambres, lieux d'aisances, citerne, etc.

2e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le 2me District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Dauphine et Royale et désigné par le No 3 d'après un plan de L. Surgi, ingénieur, le 3 juin 1847 déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire de cette ville, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny par 90 pieds de profondeur.

3e Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 2 dans l'Ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Dauphine et Royale, conformément à un plan de E Surgi, ingénieur civil, le 3 juin 1847, déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny sur 90 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, et quatre chambres au premier, bâtisse à deux étages dans le fond ayant quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

4e Un certain lot de terre situé dans le 3e district de cette ville faisant partie d'un grand lot de terre désigné par le No 5 de l'Ilet compris entre les rues Dauphine, Mandeville, Royale et Marigny, comme il paraît sur le plan tiré par E. Surgi le 3 juin 1847 déposé dans l'étude de M. Félix Percy, ancien notaire de cette ville, lequel lot de terre mesure en mesure américaine 21 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue Dauphine par 96 pieds de profondeur.

5e Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Marigny, Mandeville et Bourgogne, désigné par le No 3, sur un plan de J. A. Cosmany, le 15 mai 1843, annexé à un acte passé le 8 mars 1847 pardevant Achille Chtapella, ancien notaire en cette ville, mesurant en mesure américaine 34 pieds 8 pouces de face sur la rue Dauphine, par 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à un étage, avec quatre chambres, une bâtisse dans le fond avec trois chambres, et terne, lieux d'aisance, etc. Connue par le No municipal 2312 rue Dauphine.

6e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, désigné par le No 6 et sur un plan fait par N. Ritheux, ve ce, le 27 janvier 1837, déposé dans le Bureau de Grunsud, anciennement notaire de cette ville, borné par les avenues St Roch et Lafayette et les rues Royale et Dauphine, mesurant 32 pieds de face sur l'avenue St Roch par 74 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double avec mansarde ayant 8 chambres, lieux d'aisance, c terne, etc. connue par le No municipal 725 avenue St Roch.

7e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc situé dans le 3e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine mesurant 34 pieds de face à la rue Marigny par 69 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, les 5 0/0 d honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en sus et en plus de l'enchère et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ursulines et Hôpital.

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 mars 1897 et signé le 25 mars 1897, dans l'affaire ci-dessous intitulée les propriétés de valeur ci-dessous décrites à savoir :

1e Un certain lot de terre, situé dans le 2me district de cette ville, désigné par le No un dans l'Ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Royale et Dauphine, d'après le plan de E. Surgi, ingénieur, le 3 juin 1847, déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire, en cette ville, mesurant en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny, sur 90 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée, et l'étage supérieur arrangé pour résidence, grande véranda, bâtisse à deux étages dans le fond, ayant quatre chambres, lieux d'aisances, citerne, etc.

2e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le 2me District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Dauphine et Royale et désigné par le No 3 d'après un plan de L. Surgi, ingénieur, le 3 juin 1847 déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire de cette ville, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny par 90 pieds de profondeur.

3e Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 2 dans l'Ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Dauphine et Royale, conformément à un plan de E Surgi, ingénieur civil, le 3 juin 1847, déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny sur 90 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, et quatre chambres au premier, bâtisse à deux étages dans le fond ayant quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

4e Un certain lot de terre situé dans le 3e district de cette ville faisant partie d'un grand lot de terre désigné par le No 5 de l'Ilet compris entre les rues Dauphine, Mandeville, Royale et Marigny, comme il paraît sur le plan tiré par E. Surgi le 3 juin 1847 déposé dans l'étude de M. Félix Percy, ancien notaire de cette ville, lequel lot de terre mesure en mesure américaine 21 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue Dauphine par 96 pieds de profondeur.

5e Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Marigny, Mandeville et Bourgogne, désigné par le No 3, sur un plan de J. A. Cosmany, le 15 mai 1843, annexé à un acte passé le 8 mars 1847 pardevant Achille Chtapella, ancien notaire en cette ville, mesurant en mesure américaine 34 pieds 8 pouces de face sur la rue Dauphine, par 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à un étage, avec quatre chambres, une bâtisse dans le fond avec trois chambres, et terne, lieux d'aisance, etc. Connue par le No municipal 2312 rue Dauphine.

6e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, désigné par le No 6 et sur un plan fait par N. Ritheux, ve ce, le 27 janvier 1837, déposé dans le Bureau de Grunsud, anciennement notaire de cette ville, borné par les avenues St Roch et Lafayette et les rues Royale et Dauphine, mesurant 32 pieds de face sur l'avenue St Roch par 74 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double avec mansarde ayant 8 chambres, lieux d'aisance, c terne, etc., connue par le No municipal 725 avenue St Roch.

7e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc situé dans le 3e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine mesurant 34 pieds de face à la rue Marigny par 69 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, les 5 0/0 d honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en sus et en plus de l'enchère et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ursulines et Hôpital.

Succession de John Bauer et épouse.

No 52,445.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 21 avril 1897, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 mars 1897 et signé le 25 mars 1897, dans l'affaire ci-dessous intitulée les propriétés de valeur ci-dessous décrites à savoir :

1e Un certain lot de terre, situé dans le 2me district de cette ville, désigné par le No un dans l'Ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Royale et Dauphine, d'après le plan de E. Surgi, ingénieur, le 3 juin 1847, déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire, en cette ville, mesurant en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny, sur 90 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée, et l'étage supérieur arrangé pour résidence, grande véranda, bâtisse à deux étages dans le fond, ayant quatre chambres, lieux d'aisances, citerne, etc.

2e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le 2me District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Dauphine et Royale et désigné par le No 3 d'après un plan de L. Surgi, ingénieur, le 3 juin 1847 déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire de cette ville, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny par 90 pieds de profondeur.

3e Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 2 dans l'Ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Dauphine et Royale, conformément à un plan de E Surgi, ingénieur civil, le 3 juin 1847, déposé dans l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Marigny sur 80 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, et quatre chambres au premier, bâtisse à deux étages dans le fond ayant quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

4e Un certain lot de terre situé dans le 3e district de cette ville faisant partie d'un grand lot de terre désigné par le No 5 de l'Ilet compris entre les rues Dauphine, Mandeville, Royale et Marigny, comme il paraît sur le plan tiré par E. Surgi le 3 juin 1847 déposé dans l'étude de M. Félix Percy, ancien notaire de cette ville, lequel lot de terre mesure en mesure américaine 21 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue Dauphine par 96 pieds de profondeur.

5e Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Marigny, Mandeville et Bourgogne, désigné par le No 3, sur un plan de J. A. Cosmany, le 15 mai 1843, annexé à un acte passé le 8 mars 1847 pardevant Achille Chtapella, ancien notaire en cette ville, mesurant en mesure américaine 34 pieds 8 pouces de face sur la rue Dauphine, par 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à un étage, avec quatre chambres, une bâtisse dans le fond avec trois chambres, et terne, lieux d'aisance, etc. Connue par le No municipal 2312 rue Dauphine.

6e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, désigné par le No 6 et sur un plan fait par N. Ritheux, ve ce, le 27 janvier 1837, déposé dans le Bureau de Grunsud, anciennement notaire de cette ville, borné par les avenues St Roch et Lafayette et les rues Royale et Dauphine, mesurant 32 pieds de face sur l'avenue St Roch par 74 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double avec mansarde ayant 8 chambres, lieux d'aisance, c terne, etc., connue par le No municipal 725 avenue St Roch.

7e Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc situé dans le 3e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, formant l'encoignure des rues Marigny et Dauphine mesurant 34 pieds de face à la rue Marigny par 69 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, contenant six chambres, bâtisse dans le fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, les 5 0/0 d honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en sus et en plus de l'enchère et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27 28 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.